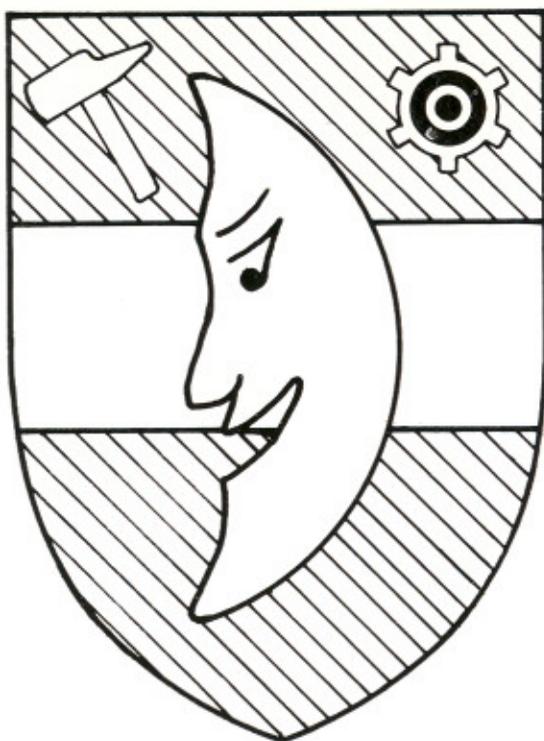


Mai 1980
Canton de Thann
Arrond' de Thann
Départ' du H.-Rhin



N° 10
Altitude 358 m
Habitants : 2117

BULLETIN D'INFORMATION

*

BITSCHWILLER-lès-Thann



Le Rossberg

Lors de la reception annuel de Noël destinée au personnel communal, j'ai eu l'occasion de rappeler quels avaient été les "grands moments de 1979", au nombre de trois :

- La fin des travaux de la R.N. et la refecton modèle,
- La mise en service du récepteur T.V. du Grundel,
- L'ouverture imminente de la pharmacie.

Ces événements n'ont rien perdu de leur actualité et ils font partie intégrante maintenant de notre cadre de vie, même si certains de ces acquis sont remis en cause à l'heure actuelle.

La vie est ainsi faite, succession de bonnes et de mauvaises nouvelles.

Il en est de même pour les finances communales qui se portent un peu mieux qu'en 1980 et qui vont permettre la réalisation d'un ensemble de travaux très important.

Toutes ces missions ont pu être réussies grâce au travail de la Commission des Bâtiments et au soutien du secrétariat de la Mairie.

Je tenais à leur rendre un hommage public, à eux, comme à l'ensemble des Membres du Conseil Municipal et du Personnel Communal.

C'est grâce à eux, à cet esprit d'équipe qui les anime, que notre village peut vivre dans la bonne entente.

1980 marquera donc la reprise de nos travaux d'embellissement du village dont vous pourrez prendre connaissance en lisant les quelques pages de ce présent Bulletin.

Le Conseil Municipal et moi-même essayons d'être toujours attentif aux besoins de la population et dans cette optique, toute suggestion sera étudiée avec la plus grande attention.

Le Maire,

Pierre WEISS.

L'hiver dernier, nous n'avons pas pu nous empêcher de manifester notre joie lorsque la notification de l'Arrêté Prefectoral nous a appris l'ouverture possible d'une pharmacie à BITSCHWILLER.

Depuis début février, Mme WISS, Pharmacienne a pris ses fonctions, à la satisfaction générale de la population de WILLER et de BITSCHWILLER.

La fréquentation de cette officine (entre 60 et 80 ordonnances tous les jours) était pour nous la preuve flagrante que cette ouverture correspondait bien à un "besoin de la population".

Cette ouverture n'a bien sûr pas fait plaisir aux pharmaciens des environs :

- Monsieur Jean EHRET, Pharmacien demeurant à THANN
- Monsieur Daniel MUISCH, Pharmacien demeurant à FELLERING-WESSERLING
- Madame Danielle JACOBBERGER, Pharmacienne demeurant à CERNAY
- Monsieur Christian HERR, Pharmacien demeurant à MOOSCH
- Monsieur Jacques SCHANG, Pharmacienne demeurant à THANN

mais nul Bitschwillerois ne pouvait imaginer que leur rancœur pouvait aller jusqu'à intenter une action en justice, au niveau du Tribunal Administratif pour annuler cette décision du Préfet.

Certes, l'un de leur représentant a affirmé au Maire lors d'une communication téléphonique, (et devant témoins) que cette action était de pure forme et qu'elle ne visait qu'à défendre un principe.

Mais quel crédit accorder à ces déclarations, lorsque huit jours plus tard, arrive l'annonce d'une deuxième intervention visant à remettre en question la survie de cette pharmacie.

Déjà deux avocats contre nous !

Le Conseil Municipal a pris connaissance de cette situation lors d'une réunion extraordinaire, le 21 Mars dernier. Il a chargé son Maire de remettre en relation avec Monsieur le Préfet et de lui demander conseil.

Il s'est déclaré :

- Choqué des méthodes utilisées,
- Fermement décidé à défendre les intérêts de la population,
- Prêt à prouver une fois de plus cette volonté.

Depuis le Maire a adressé deux courriers à Monsieur le Préfet et attend toujours ses réponses !

LE CONSEIL S'EST REUNI

Depuis la parution du dernier Bulletin, le Conseil Municipal s'est réuni à deux reprises ; mais dans l'intervalle, les Commissions (et notamment la Commission des Bâtiments, dont les membres se sont retrouvés à cinq reprises), ont étudié les problèmes courants qui dépendaient de leurs prérogatives.

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 1979

. Il a adopté le Budget supplémentaire de 1979 équilibré à 1 088 747,83F. et qui laisse apparaître un excédent prévisible de clôture de 356 899,39F.

. Il accepte le principe de réaliser un chemin qui permettra l'exploitation des parcelles 19 et 20 de notre forêt communale. Coût des travaux : 45 000F, mais ceux-ci ne démarreront que lorsque un emprunt de 33 750F au taux de 2,5% aura été accepté par le Fonds Forestier National.

. Il approuve l'état d'assiette et les devis forestiers pour 1980 (voir article séparé).

. Il décide d'appliquer une augmentation 8,5365% au montant de la location de chasse.

. Il accepte de prendre à sa charge les frais d'un vin d'honneur qui avait été offert à l'occasion du cross d'arrondissement des sapeurs pompiers.

. Il décide d'augmenter de 10% le montant des indemnités de logement pour le personnel enseignant non logé par la commune.

. Il prend une délibération décidant de l'adhésion de la Commune de Bitschwiller au service "éclairage public" du SIVOM de THANN et environs.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 1980

. Sur proposition de la Commission des Finances, le Budget 1980 est accepté, équilibré à 4 451 347F (3 574 566 en fonctionnement et 876 781 en investissement) ; il comprend une augmentation de l'imposition communale de 10,57%.

. Il applique une hausse de 10% aux loyers des bâtiments communaux et fixe les nouveaux prix de location de la salle des fêtes pour les demandeurs non originaires du village.

. Il fixe à 2 264,23F. le montant qui sera réclamé au F.C.B. pour l'utilisation du terrain de football au titre de 1979 (20% de l'eau et 40% de mazout et de l'électricité).

. Il dresse la liste des sociétés bénéficiant des subventions communales pour 1980 :

- F.C.B. - S.R.B. Gymnastique et Judo Club	2 750F.
- Amicale des Sapeurs Pompiers et Musique Municipale	1 200F.
- Souvenir Français, Société de Quilles, Chorale, Société d'Arboriculture, Société de Pêche, Société d'Accordéon, U.N.C., DAMPF'PIFFLA	360F.
- Conseil de Fabrique	2 750F.
- Conférence St Vincent de Paul (pour la fête de Noël des personnes âgées).	3 000F.
- Ecole Municipale de Musique	1 071F.

. Il accepte d'intégrer dans le domaine public la parcelle 3 de la section 6 (il s'agit du chemin qui permet de relier la F.A.M.T. au Pont, et qui appartient à la F.A.M.T.). Cette parcelle de 19,53 ares, d'une largeur supérieure à 7m ne sera néanmoins intégrée définitivement qu'à l'issue :

- d'une décision définitive du Conseil d'Administration de la F.A.M.T.
- d'une enquête d'utilité publique à laquelle il sera procédé au printemps.

. Il décide d'affecter à chaque école des crédits de fonctionnements à raison de :

- 1 400F. par école
- 140F. par classe
- 30F. par élève + 14F. pour le cadeau de Noël.

. Il détermine les modalités d'aide à la classe 1962/1982 qui a demandé à édifier un bûcher de la Saint Jean : fourniture du bois + débardage à concurrence de 500F.. Hauteur limite du bûcher : 12m.

Le Conseil Municipal a décidé dans sa séance du 26 Janvier, de réaliser une longue série de travaux.

Cette liste impressionnante représente une dépense totale de 800 000F, auxquels se rajoutent les travaux d'assainissement réalisés par le SIVOM et qui s'élèvent, eux à 930 000F.

Des investissements aussi importants nécessitent des explications. Ils sont en effet la conséquence de plusieurs facteurs favorables :

- a) certains de ces chantiers étaient prévus et financés en 1979. Ils n'ont pu être réalisés l'année dernière pour des raisons diverses, et leur réalisation en 1980 n'en amputera pas le budget. C'est le cas de la réfection de la Rue de l'École et du Chemin du Kerlenbach
- b) l'état de nos finances a permis un auto-financement substantiel brut de 380 000F. (déduction faite du remboursement de l'annuité du capital).
- c) n'ayant réalisé aucun emprunt en 1979, nos possibilités dans ce domaine sont doublées en 1980.
- d) certains travaux bénéficient de subventions qui permettent d'alléger d'autant la contribution communale.

Ces projets sont au nombre de

I - REFECTION DE LA RUE DE L'ECOLE

Les travaux d'assainissement sont à présent terminés dans cette rue, et il sera procédé cette année à sa réfection définitive.

Un montant estimatif de 150 000F. a été inscrit au budget, dont 30% pris en charge par une subvention du F.S.I.R. (Fonds Spécial d'Investissement Routier).

La subdivision de THANN de l'Equipement en étudie actuellement les détails d'exécution à partir des grandes lignes suivantes :

- chaussée à 2 pentes
- trottoirs du côté de l'école et simple fil d'eau (rangée de pavés du côté opposé)
- décrochements pour permettre le stationnement, partout où cela est possible.

Exécution des travaux : Avant l'été.

II - CHEMIN DU KERLENBACH

Une première tranche a été faite en 1979 pour desservir la zone habitable. Cette année, le revêtement sera continué sur une distance de 1 150m jusqu'au petit pont au pied du dépôt d'ordures. 400 tonnes de macadam sont prévues et une somme de 130 000F. (préparation comprise).

Ces travaux dont la surveillance sera assurée par le Génie Rural devraient également être faits avant l'été.

III - VOIRIE DU BURN

Ce lotissement n'a jamais bénéficié de son revêtement définitif et ses trottoirs n'ont jamais été terminés (puisque tous les riverains n'avaient pas encore procédé à tous leurs branchements).

C'est chose faite depuis peu, une somme de 70 000F. y a été affectée dont 15 000F. de reliquat des années précédentes.

IV - BARRAGE F.A.M.T.

L'ouvrage qui se situe sur la THUR, entre les deux ponts, laisse apparaître une importante érosion de ses fondations.

Des travaux de réparation s'imposent d'une manière urgente. Lors d'une réunion qui s'est tenue à la Sous-Préfecture en Juin 1978, un plan de financement a été élaboré :

- subventions d'Etat
- subventions du Conseil Général
- contribution à 50% de la Commune et la F.A.M.T. (propriétaire de l'ouvrage) pour les sommes non subventionnées.

M. le Préfet du Haut-Rhin vient de porter à notre connaissance que le montant des subventions s'élèveraient à 40% (20% Etat + 20% Département) pour des travaux estimés à 100 000F.

Bien que ces aides n'atteignent pas le taux escompté, la Commune est décidée à réaliser ces travaux, pour autant que la F.A.M.T. confirme sa contribution.

V - RAVALLEMENT DE LA POSTE

Le bâtiment des P.T.T., propriété communale, perd sa peinture. La Commission des Bâtiments a estimé qu'un ravallement complet était nécessaire.

Après étude de différents devis et confrontation sur place, c'est l'Entreprise CRISAFULLI de SOULTZ qui a été retenu pour une somme avoisinant 40 000F. (terrasse sur le socle non comprise), plus volets et peintures des boiseries : 15 000F

VI - PEINTURES INTERIEURES

Les trois travaux suivants ont déjà été réalisés :

- peinture du couloir de l'Ecole de Garçons (12 500F. par l'Entreprise COLOMBO).
- peinture de la grande salle de la Mairie (21 500F. par l'Entreprise GEYMANN).
- et surtout la réparation totale de la salle du Conseil et des Mariages où M. GEYMANN et son Fils ont pu laisser libre cours à leurs talents d'artistes en réussissant un "petit bijou", style Louis XV, et la valeur du résultat justifie amplement le coût définitif : 33 000F., y compris les deux nouveaux lustres.

VII - PEINTURE EXTERIEURE DE LA MAIRIE

Le bâtiment de la Mairie avait aussi besoin d'une cure de jouvence. Sa remise en état a été confiée à l'Entreprise COLOMBO pour la somme de 62 500F. En cours.

VIII - TOITURE ECOLE DE FILLES

Le changement de nombreuses tuiles et baguettes s'impose. Mais devant la disparité des solutions proposées, la Commission des Bâtiments n'a pas encore arrêté le choix de l'entrepreneur. Il faudra compter une somme de 50 000F. minimum.

IX - CLOCHER DE L'EGLISE

Une partie en zinc de la couronne du clocher de notre église vient de se détacher après que des infiltrations aient fait pourrir le bois qui lui tenait lieu de support.

Les travaux de réparation ont été confiés à l'Entreprise MURER pour une somme de 40 000F. environ (un mètre exact sera fait à la fin des travaux).

X - ECLAIRAGE PUBLIC

A déjà été effectué :

- le renforcement de l'éclairage de la R.N., par le remplacement de toutes les ampoules.
Travaux exécutés par le Service compétent du SIVOM pour 2 700F.
- le changement d'un poteau en bois à la Route Joffre : 2 700F. également.

Sera fait prochainement

- pose d'un candélabre à l'arrivée de l'église pour éclairer la petite ruelle qui permet de rejoindre la Rue Haute : 1 800F.

XI - DEPOT COMMUNAL

Devant l'extension des tâches assurées par l'équipe des ouvriers communaux il est également envisagé l'extension du dépôt communal avec la création d'un garage et d'un véritable atelier, ainsi que la construction de garages à l'Ecole de Garçons.

Une somme de 150 000F. figure à ce titre au budget, mais dans l'attente de devis plus précis, aucune décision définitive n'a été arrêtée.



Par ailleurs, et toujours dans le domaine des travaux, il faut savoir que

- 2 nouvelles cabines téléphoniques publiques seront installées, l'une Place de la Fonderie, et l'autre à l'entrée du Chemin du KERLENBACH.

La Commune et l'O.N.F. entreprendront la percée d'un chemin au STOECKY : 45 000F. si l'emprunt promis (33 500F. à 2,5%) est obtenu.

- trois travaux sont prévus dans le cadre du Budget Supplémentaire si les moyens le permettent :

- éclairage Rue Longchamp

- chemin de l'Allenburn (les 700m qui précèdent la Ferme), travaux subventionnés à 40% : 100 000F.

- sonorisation de la Salle des Fêtes : 10 000F.

ENCORE DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

D'une manière générale, le Français ne voit dans un chantier, que son aspect négatif, c'est-à-dire les contraintes passagères qu'il impose, en oubliant bien souvent bien savent que ces travaux sont entrepris pour améliorer son bien-être.

Au contraire, la Commune de Bitschwiller a toujours considéré comme une bonne nouvelle, l'attribution par le Comité Directeur du SIVOM d'une nouvelle tranche d'assainissement.

Le Conseil Municipal de Bitschwiller est d'ailleurs conscient de l'effort substantiel qui a été fait en faveur de notre Commune, qui, par le biais de tranches successives, a réussi à se doter d'un réseau qui couvre maintenant près de 80% des habitations situées dans la zone de construction.

La tranche actuelle, dite "tranche 1979 de Bitschwiller" concerne un montant de travaux de 780.000F. (auxquels se rajoutent une aide de 150.000F. que le SIVOM nous a alloué au titre de la récupération de TVA).

Celle de 1978 (exécutée en 1978 : captage du ruisseau du cimetière - Fossé Pagès - Canal SART ...) s'était élevée à 840.000F.

La somme totale de 1 620.000F. a été financée par :

- des subventions d'un montant total de 524 000F.
- des emprunts d'un montant de 109 600F qui correspondent à des annuités de 126 464 02F. que supporte la Commune de Bitschwiller pour une somme de 50 585,71 (soit 40%), pendant 20 ans.

Les travaux en cours actuellement par l'Entreprise LUTRINGER, concernent quatre points :

- la pose d'une conduite dans la Rue du Chemin de Fer avec les travaux annexes (branchements particuliers, comblement du fossé SNCF...),
- la fin des travaux de la partie haute de la Route Joffre,
- la consolidation des berges de la Thur suite à l'érosion due au débordement du trop plein du réservoir.

La dernière opération, sera le raccordement de la conduite Kerlenbach - Route Joffre partie haute jusqu'à la conduite Route Joffre partie basse, entre le Pont du Kerlenbach jusqu'à l'entrée du Château.

Cette décision a été prise pour une raison capitale : la Maison de Retraite Jules SCHEURER doit entamer des travaux d'agrandissement, et il lui a été fait obligation de se raccorder à un réseau collectif d'assainissement.

La conséquence en est que les travaux d'assainissement, envisagés un moment à la Rue des Vignes, se trouvent repoussés à une date indéterminée.

Toujours dans le domaine de l'assainissement, cinq précisions :

- 1° - Le SIVOM étudie actuellement la formule qui permettra le traitement de nos eaux usées. Il existe en effet deux solutions :
 - construction d'une station autonome pour BITSCHWILLER-WILLER, au lieu dit Grundel.
 - raccordement de notre réseau à celui de THANN et traitement de nos eaux à la station de VIEUX-THANN.

Quel que soit la solution retenue, le souhait de la Commune (et ce sera le

dernier dans ce domaine) est que nous soyons raccordés à une station dans les années qui viennent pour arrêter le déversement systématique de nos eaux usées dans la THUR.

- 2° - Branchement au réseau : dans le cadre des travaux d'assainissement exécutés dans une artère du village, il a été posé d'une manière systématique, un regard de branchement pour chaque particulier.

La loi précise que dans un délai de deux ans, tout riverain aura dû raccorder l'écoulement de l'ensemble de ses eaux sur ce regard.

En effet, le Maire n'a jamais effectué de contrôle dans ce domaine puisque le respect de cette obligation n'aurait fait qu'accroître la pollution de la THUR.

Par contre, lorsque notre réseau sera effectivement raccordé à une station d'épuration, il importera qu'au maximum d'habitation y soit branché.

- 3° - Maintien des procédés individuels d'épuration : tant que nos eaux usées se déverseront dans la THUR, il sera fait obligation, tant pour les constructions neuves qu'anciennes, de maintenir le système classique : filtre - bac à graisse - fosse septique.

Par contre, ces éléments devront être déconnectés lorsque la station d'épuration sera mise en route.

- 4° - Taxe de raccordement : par le passé, la règle en vigueur au SIVOM était que l'on calcule, à l'issue des travaux de chaque tranche d'assainissement, le "prix moyen d'un branchement particulier". L'on arrivait ainsi, en fonction des difficultés rencontrées, à des prix très divers et allant du simple au quadruple (entre 1 200F. et 4 900F.)

Aussi, depuis 1978, est appliqué le système du "forfait". Quel que soit le coût réel, c'est une somme de 1 650F. qui sera demandé au riverain.

Sont néanmoins dispensés du paiement de cette taxe, ceux qui payaient déjà par le passé la taxe d'assainissement.

- 5° - La taxe d'assainissement : elle se rajoute au prix de l'eau et y sont assujettis ceux qui :

- sont raccordés au réseau d'assainissement,
- qui sont raccordables au réseau d'assainissement,
- dont les eaux usées se déversent dans un fossé nécessitant un curage régulier par la collectivité.

A MAISON DE RETRAITE JULES SCHEURER

Sans bruit, ni trompette, la Maison de Retraite Jules SCHEURER est en train de subir de profondes mutations.

Pour bien comprendre l'évolution de la situation, il convient de faire un bref retour au passé :

- 1946 : la Famille SCHEURER lègue aux Communes de THANN et de BITSCHWILLER leur maison familiale, à condition que son occupation future soit celle d'une Maison de Retraite.
- 1946/1962 : la Fondation SCHEURER est gérée par un Syndicat Intercommunal.
- 1962 : elle devient Maison de Retraite Publique, dirigée par un Conseil d'Administration dont le dernier Président a été M. EHRET.

Depuis 1977, existait un projet d'"humanisation" de l'Etablissement. En effet, les conditions d'accueil n'étaient plus conformes aux dernières obligations de la Loi (notamment, surnombre de lits dans les chambres).

Deux autres événements surviennent à la même époque :

- l'annonce pour une date indéterminée du départ des soeurs,
- le départ pour le 1er Janvier 1980 des soeurs au sein de la Maison de Retraite de VIEUX THANN.

Après de multiples réunions deux décisions capitales ont été prises :

- la fusion des Maisons de Retraite de BITSCHWILLER et celle de VIEUX THANN.
- la construction d'un bâtiment neuf à BITSCHWILLER.

Ces événements et ces décisions ont eu quatre conséquences :

- 1° - Un nouveau Conseil d'Administration : unique pour les deux Maisons a été mis en place le 20 Février 1980. Il se compose de :
 - . 1 Représentant des 3 Communes associées, à savoir M. Pierre WEISS (Maire de Bitschwiller qui en a été élu Président), M. Henri BURBUNDER (Maire de Vieux-Thann) et de M. Michel ALBRY (Conseiller Municipal de Thann).
 - . 1 Conseiller Général : M. Roland ORTLIEB
 - . 3 Personnes désignées par le Préfet : M. Pierre PREVOST (représentant la Famille SCHEURER), Mme Astrid BUTTUNG (Bitschwiller) et M. Oscar KLETHI (Vieux-Thann).
 - . 1 Représentant du monde Médical : Docteur VERGNET.
 - . 2 Représentants des Organismes Sociaux
 - . 1 Représentant du Personnel titulaire : Melle KIPPELEN (Vieux Thann)
- 2° - Un Directeur a été nommé : il s'agit de M. Michel HEIGINGER, qui occupe les fonctions importantes au sein des Hopitaux de MULHOUSE/HASEURAIN et MOENSCHBERG et qui assure l'intérim en attendant la nomination d'un Directeur titulaire.

LE BUDGET PRIMITIF DE BITSCHWILLER 1980

PRESENTATION DU CONTEXTE

L'adoption du budget annuel est l'action la plus importante de la mission qui est dévolue à un Conseil Municipal. En effet, ce document d'allure rébarbative est à la fois le témoin de la "santé financière" d'une commune, et de ses objectifs.

La marasme du bois et le contexte économique avaient fait de 1978 une année difficile dans le domaine de nos finances communales et ce fut l'année des restrictions. 1979 marqua une amélioration, avec notamment, la reprise des prix de vente du bois, et 1980 sera l'année de la relance.

En effet, tout en limitant à 10% (soit moins que l'érosion monétaire), l'augmentation des impôts locaux, c'est une masse budgétaire de 513 356,00F. qui pourra être affectée cette année aux investissements.

LE BUDGET FONCTIONNEMENT

Sa présentation doit respecter les règles de la comptabilité communale, et l'on retrouve des titres qui n'évoquent rien pour le commune des mortels ; néanmoins, et pour sacrifier, autant à la tradition, qu'à la perspective de comparaisons diverses, vous en trouverez ci-dessous la présentation officielle :

<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
60 - Denrées et Fournitures	224 900	70 - Produits de l'Exploitation	130 000
61 - Frais de Personnel	1 259 440	71 - Produits Domainiaux	966 960
62 - Impôts et Taxes	279 570	72 - Produits Financiers	200
63 - Travaux d'Entretien	466 550	73 - Recouvrements et Subventions	93 016
64 - Participations	358 000	74 - Dotation globale de Fonction.	716 675
65 - Subventions et Allocations	85 250	75 - Impôts Indirects	61 750
66 - Frais de Gestion	227 900	77 - Contributions Directes	1 435 965
67 - Frais Financiers	157 600	82 - Excédent de Fonct/Reporté	170 000
69 - Charges Exceptionnelles	2 000		

Le total des Recettes s'élève à 3 574 566F. et celui des Dépenses à 3 061 210F. permettant un prélèvement de 513 356F. pour les travaux d'investissements.

DES RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES POUR LES DEPENSES

La simple lecture de ces chiffres ne satisfait pas la curiosité justifiée des habitants de BITSCHWILLER qui voudrait en connaître un peu plus sur LEUR budget.

Aussi, certains chapitres nécessitent-ils des renseignements complémentaires :

60 - Denrées et Fournitures : sur ces 224 900F., 173 000 représentent les 82 000 litres de mazout consommés dans les bâtiments communaux (Ecoles, Mairie, Salle des Fêtes...); les fournitures scolaires apparaissent pour 11 500F. et le sel de déneigement pour 12 000F.

61 - Frais de Personnel : la Commune emploie actuellement 9 personnes à temps complet (1 Secrétaire de Mairie, 1 Dactylo, 1 Agent de Police, 6 Ouvriers) et 5 à temps partiel (1 Aide Maternelle, 1 Concierge de la Mairie, 3 Femmes de Ménage). Leurs salaires représentent une somme de 528 555F. auxquels se rajoutent les cotisations versées aux Bûcherons (313 000F.) et les charges patronales (Sécurité Sociale etc..) pour 362.015.

62 - Impôts et Taxes : comme tout particulier, la Commune paie des impôts fonciers, et propriétaire de 845 ha de forêts, la "note" est particulièrement élevée (278 000F. à ce titre sur un total de 279 570F. pour ce chapitre).

63 - Travaux et Services Extérieurs : ce chapitre comprend de multiples aspects de la vie communale :

* Travaux d'entretien dans les bois et forêts	25 000F.
* Travaux d'entretien des bâtiments communaux	40 000F.
* Travaux d'entretien des rues	55 000F.
* Frais de débardage (récupérés plus tard)	100 000F.
* Facture d'eau et d'électricité (éclairage public notamment)	70 000F.
* Entretien du réseau d'assainissement et d'eau	36 000F.
* Remboursement charges d'emprunts pour les travaux d'assainissement.	90 000F.
* Primes d'assurances	14 000F.

64 - Participations et Contingents : il s'agit de sommes, souvent très importantes que la Commune doit payer, soit pour satisfaire aux obligations de la Loi, soit en raison de son appartenance volontaire à un syndicat. C'est ainsi que le paiement de "Contingent d'Aide Sociale" est la contribution de notre Commune au budget d'aide social du département (paiement des prix de journée aux personnes qui, hébergés dans une maison de retraite, ne peuvent subvenir totalement à leurs besoins...). Rien que pour cette opération, une somme de 100 000F. figure au budget. S'y rajoutent :

- Le contingent pour service d'incendie, versé au département pour le fonctionnement des Centres de Secours : 12 000F.
- Les frais de "gardiennage des bois" qui sont en fait le salaire versé par la Commune à l'O.N.F. en échange des travaux de surveillance effectués par les "deux gardes forestiers" dont bénéficie BITSCHWILLER : 56 000F.
- La participation de la Commune au Syndicat Intercommunal Scolaire de THANN, et des deux C.E.S. : 90 000F.
- La participation de la Commune au fonctionnement du SIVOM de THANN : 70 000F.

65 - Allocations et Subventions : voir décision du Conseil Municipal du 26 Janvier.

66 - Frais de Gestion Générale : soit ce vocable, nous retrouvons le paiement au SIVOM des frais de ramassage des ordures ménagères (110 000F.), les indemnités de fonction du Maire et des Adjointes (58 000F.), les frais de PTT (10 000F.), le coût du Bulletin, les conséquences financières de nos fêtes et cérémonies...

67 - Frais Financiers : pour financer les travaux passés, des emprunts ont été souscrits (voir plus bas), le remboursement des intérêts figure ici pour une somme de 150 000F.

DES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES POUR LES RECETTES

70 - Produits de l'Exploitation : ce n'est que la récupération des charges de ramassage des ordures ménagères et récupérés sous forme d'impôts locaux.

71 - Produits domaniaux : il est espéré une recette de 770 000F. en provenance de la vente des bois ; la chasse rapportera 61 400F. à la Commune en 1980, la location des immeubles 25 000F., les menus produits forestiers (plans) 15 000F. et 90 000F. arriveront sous forme de facture de débardage.

74 - Dotation globale de Fonctionnement : est la nouvelle appellation des

subventions d'état au fonctionnement des communes (elle remplace l'ancien V.R.T.S. (Versement Représentatif de la Taxe sur les Salaires). Son montant atteindra 716 675F. en 1980, contre 601 896F. en 79 (soit + 10%). (En fait, la somme exacte notifiée par le Préfet en Février, après l'adoption de notre budget, est inférieure de 10 000F., et il faudra en tenir compte dans le cadre du budget supplémentaire).

75 - Impôts Indirects : ils sont surtout représentés par le versement d'une taxe sur la consommation d'électricité (47 000F.).

77 - Contributions Directes (Impôts locaux) : s'élèveront à 1 435 965F., soit une augmentation de 10,5% par rapport à 1979. Ils représentent 42% des recettes de la Commune.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

Le total des Dépenses est de 876 700F. qui se décomposent en deux grands chapitres :

- le remboursement du capital des emprunts souscrits antérieurement 115 000F.
- le paiement des travaux prévus pour 1980 (voir chapitre annexe).

Le montant total des Recettes, équivalent à celui des dépenses, est obtenu par :

- le prélèvement de 513 300F. sur la section de fonctionnement
- la souscription de différents emprunts pour une somme de 260 000F.
- des subventions de 78 400F. pour les opérations de la Rue de l'Ecole, du Chemin du Kerlenbach, du barrage de la FAMT
- la taxe locale d'équipement de 25 000F.

LA DETTE

Au 1er janvier 1980, la Commune de BITSCHWILLER devait une somme de 1 756 657F. à différents organismes bancaires pour des emprunts souscrits depuis 1960 (le plus ancien date effectivement de 20 ans, et il avait été pris pour financer la constructions de chemins forestiers).

Cette charge n'est pas excessive pour une commune de notre importance et pour un budget comme le nôtre. Elle aurait même tendance à être inférieure à la moyenne.

Pour 1980, les annuités se monteront à 258 315F. de capital et 143 575F. d'intérêts.

BUDGET COMMUNAL 1980

ENVIRON 3 900 000F.

DEPENSES



PERSONNEL

et Charges Sociales

33%

FONCTIONNEMENT

- . Fournitures
- . Travaux d'entretien
- . Acquisitions
- . Frais de Gestion

25%

IMPOTS

SUBVENTIONS
PARTICIPATIONS

18%

FRAIS FINANCIERS

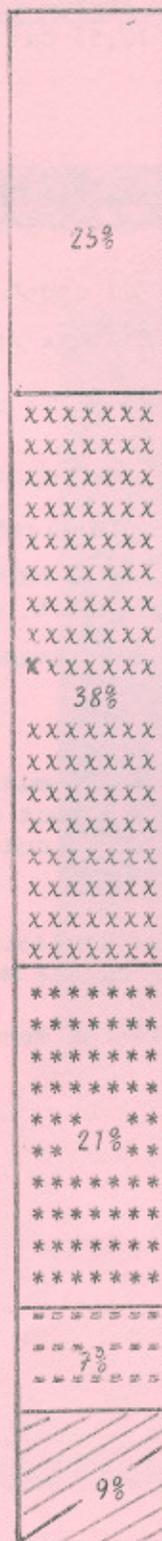
- . Intérêts
- . Remboursement capital

8%

16%

TRAVAUX D'INVESTISSEMENTS

RECETTES



25%

PRODUITS COMMUNAUX

- . Bois
- . Chasse

XXXXXXXX

XXXXXXXX

XXXXXXXX

XXXXXXXX

XXXXXXXX

XXXXXXXX

XXXXXXXX

XXXXXXXX

XXXXXXXX

38%

XXXXXXXX

21%

XXXXXXXX

XXXXXXXX

XXXXXXXX

XXXXXXXX

XXXXXXXX

XXXXXXXX

XXXXXXXX

XXXXXXXX

7%

XXXXXXXX

XXXXXXXX

XXXXXXXX

XXXXXXXX

XXXXXXXX

9%

IMPOTS LOCAUX

SUBVENTIONS - AIDES DIVERSES

- . Etat
- . Travaux
- . Téléphone
- . Récupération T.V.A.

EMPRUNTS

DIVERS

LA FORET
LES COUPES RASES

Une coupe rase choque toujours un ami de la nature, une coupe rase est toujours quelque chose de brutal aux yeux de celui qui a toujours vu là une belle forêt, de beaux arbres qui du jour au lendemain ont disparu, les coupes souvent mal appréciées sont souvent sujet à des critiques parce que mal comprises.

Pour ce nous avons demandé à notre Technicien M.GUTH d'expliquer en quelques mots cette façon de faire

COUPES RASES

L'effort de rajeunissement de la forêt à effectuer par coupes rases suivies de plantations a été estimé pour la durée de l'aménagement en cours (1975-1955) à une surface de 63 ha soit 3,15 ha/an pour la rive droite de la THUR et 37 ha soit 1,85 ha/an pour la rive gauche, soit une moyenne de 5 ha par an pour la forêt entière ou encore 12 500 plants par année.

Ces 100 ha à régénérer de cette manière sont occupés par de très vieux bois de 180 à 200 ans d'âge qui ne fructifient plus ou dont la semence est stérile (l'âge normal d'exploitation de ces arbres est de 120 ans). Le sol est souvent en herbe ou envahi de ronces.

Il ne reste plus qu'une solution : coupe rase, incinération et plantation.

C'est une méthode coûteuse, artificielle, utilisée seulement en désespoir de cause.

Sur 120 hectares, les coupes seront faites selon la méthode progressive (enlèvement par étapes des vieux bois au fur et à mesure de leur remplacement par de jeunes arbres issus de leurs graines).

Ces coupes rases donnent cependant un visage rasé à la forêt, permettant ainsi l'installation provisoire des framboises, fraises et mûres et celles de nombreuses fleurs (digitales, séneçons de Fuschs, impatientes etc...) et offrent des points de vue inédits sur la vallée ou sur la plaine, points de vue dont il faut se hâter de profiter car dans une vingtaine d'années c'en sera fini pour un siècle ou plus.

PLANTATIONS DEPUIS 1972

1972	9 300	Résineux		9 300
1973	8 700	"		8 700
1974	10 300	"		10 300
1975	10 300	"		10 300
1976	9 520	"	+ 3 850 Feuillus	= 13 370 Plants
1977	8 250	"	+ 1 050 "	= 9 280 "
1978	8 150	"	+ 2 450 "	= 10 600 "
1979	4 900	"	+ 2 400 "	= 7 300 "
<hr/>				
	69 400	Résineux	+ 9 750 Feuillus	= 79 150 Plants

Soit une surface d'environ 30 hectares. A noter que nous avons recommencé à planter des feuillus en 1976 (Erables surtout, quelques hêtres et des merisiers). Proportion à respecter : 20% à 30% de feuillus maximum.

RESULTAT DE L'EXERCICE FORESTIER 1979 (1.10.78 - 30.09.79)

RECETTES

Bois coupés :	487,6m ³ de Feuillus
	2 360 m ³ de Résineux
	<hr/>
Total	2 847,6m ³
	+ 232 stères bois feuillus

DEPENSES

Façonnage (bûcherons)	235 668 68
Entretien routes et repeuplement	123 540 43
Impôts fonciers (part départementale)	42 702 00
Frais de garderie (salaire ONF)	46 200 16
	<hr/>
	448 111 27

Le solde net s'élève donc à 365 060,14. Il est supérieur de 271 237F. aux prévisions de de l'ONF, cet excédent étant dû à l'importante hausse enregistré dans le cours des résineux (+ de 320F. contre 200-220 l'année précédente.

L'ETAT D'ASSIETTE

Ce terme très peu connu représente un document élaboré par l'O.N.F. et qui recense les prévisions annuelles de la politique forestière.

En effet, la politique à long terme se trouve dans le plan d'aménagement qui a une durée de 25 ans (1976 - 2 000) Mais chaque année, l'O.N.F. fait des propositions à la Commune : importance des coupes à exécuter, reboisement...

Ce projet est étudié par la Commission des Forêts, puis soumis à l'approbation du Conseil. La Commune peut donc suivre l'évolution de sa forêt. Cette année, d'ailleurs, les Membres de la Commission ont demandé une augmentation des travaux d'entretien.

Vous trouverez ci-dessous, les grandes lignes de l'ETAT D'ASSIETTE 1980 (qui couvre en fait l'année sylvicole : 31.10.79 - 31.10.80).

COUPES

2 659m³ de bois seront coupés cette année (dont 2 332m³ de sapins) et la recette brute devrait s'élever à 588 450F.

REBOISEMENTS

Des travaux de reboisements concerneront les parcelles : 8 - 17 - 24 - 37 - 38 - . Au total, il est prévu de planter 13 900 épicéas, 4 700 érables et 3 100 douglas = 21 500 arbres !

Le coût de cette opération dépasse 55 000F. (achats des plans, préparation et plantation).

ENTRETIEN DE LA FORET

- Réparation et entretien des routes et chemins	26 000
- Ouverture d'un chemin de traine	4 400
- Réparation et entretien des chemins touristiques	8 550
- Réparation et entretien des chemins de débardage	5 950
- Pépinière et maison forestière	24 000
- Dégagement de plantations, élagage, dépressage	68 000
- Divers	10 000
- Rémunération de l'O.N.F. sur travaux	4 700

soit un montant supérieur à 150 000F.

Pour l'O.N.F., l'année 1980 devrait donc présenter le bilan suivant :

- Vente de Bois	588 000
- Frais engagés : entretien, reboisement	210 000
- Frais d'exploitation (bûcherons)	205 000

soit un bénéfice théorique de 175 000F.

En fait, de ces chiffres il faut encore retirer les "frais de garderie" (salaire de l'O.N.F. sur les ventes = env. 56 000F.), les divers frais de vente, et l'on peut donc estimer "le bénéfice réel prévisible" de l'exploitation de la forêt à environ 110 000F.

Ce résultat est déjà meilleur que celui de 1977 et 1978 et il pourrait encore s'améliorer en fonction des prix qui seront pratiqués lors des futures ventes.

REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT

Le parc automobile du village ne cesse de s'accroître, et les problèmes de circulation allaient devenir insolubles si des décisions n'étaient pas prises pour régler le stationnement.

Un projet a été élaboré à l'automne et soumis à la réflexion des Membres de la Commission des Bâtiments.

Il a été adopté, tant par le Conseil Municipal que par le Sous-Préfet, la Gendarmerie et l'Équipement.

Il est à présent applicable, et se trouve inséré dans ce bulletin.

Il risque, à certains endroits, de créer des contraintes nouvelles, mais c'est l'intérêt général qui a commandé de telles décisions.

L'agent de police, M. BENARD est chargé d'en assurer le respect.

UN NOUVEL AGENT DE POLICE

Depuis le 3 Décembre dernier, BITSCHWILLER a de nouveau un agent de police. Pour remplacer M. BRENNER, démissionnaire, le Maire et ses Adjointes se sont accordés un long délai de réflexion.

Quatorze candidats se sont manifestés, et le choix s'est arrêté sur M. BENARD qui a été Gendarme pendant plus de 20 ans. Son épouse assure les fonctions de Femme de Ménage, Concierge de la Mairie.

Le Maire a présenté le nouveau couple au service de la Commune, au Conseil Municipal réuni le 2 Décembre.

PERMIS DE CONSTRUIRE

Il est rappelé une fois de plus, que toutes constructions, toute modification, de l'aspect extérieur d'un bâtiment existant doit faire l'objet d'une demande à la Mairie.

RECUPERATION DE VERRE

Dans le cadre de la campagne nationale de récupération de verre, deux containers ont été mis en place au village.

Ils se trouvent actuellement :

- l'un sur la place de l'église,
- l'autre sur la place de la salle des fêtes.

Ils sont destinés à la récupération de verre, à l'exclusion de tout autre ingrédient. Le container qui se trouvait Rue des Imprimeurs a été déplacé parce que certains voisins l'avaient pris pour une décharge publique, et la vidange de ces déblais à coûté 350F. à la collectivité !

CHIENS ERRANTS

Notre département étant toujours touché par la rage, la réglementation de la divagation des chiens y est particulièrement draconienne.

L'agent de police est chargé de l'appliquer et de verbaliser le cas échéant. toute divagation de chiens étant interdite.

RECEPTION A LA MAIRIE

Le vendredi 21 Mars, le Maire et le Conseil Municipal ont reçu à la Mairie les responsables de l'Athlétisme Français.

Parmi les présents, on notait :

- M. Michel MARMION, Président de la F.F.A.
- M. Jean POCZOBUT, Directeur Technique National,
- 23 Présidents de Ligues Régionales (Marseille, Nice, Toulon, Bordeaux, Poitiers, Rennes etc.....).

TRANCHEES DANS LA R.N.

Pendant des années, Bitschwiller a subi des chantiers sur sa R.N. Avant que de procéder à sa refection définitive, un tour d'horizon général de tous les services concernés avait été entrepris : eau, assainissement, électricité, gaz, téléphone, services d'incendie = tout le monde avait terminé ses travaux.

L'on pensait donc que la chaussée ne subirait aucune modification pendant un laps de temps assez long.

C'était sans compter avec le passage au gaz du chauffage de la F.A.M.T. qui a nécessité une première saignée dans la R.N. La Commune a donné son accord à la réserve expresse que des soins particuliers seraient apportés à la refection.

Ce printemps une deuxième traversée est prévue à la hauteur de la Rue de l'Ecole pour permettre le remplacement intégral de la conduite de gaz qui s'y trouve!

FERMETURE DE CLASSE

Nos effectifs scolaires continuent à baisser. Après la fermeture de la 7ème classe primaire, nous enregistrons à la rentrée de septembre, celle de la 3ème classe maternelle.

En effet, pour la première fois, le nombre d'inscrits n'atteindra pas 70 ! Comme de plus, les deux prochaines années se solderont par de nouvelles baisses, la fermeture était inéluctable.

A titre d'information, le nombre de naissances pour 1979 n'a été que de 13 enfants !

UN NOUVEAU LOTISSEMENT

Il est grandement question à l'heure actuelle que l'actuel jardin qui se trouve entre le terrain de football et la Station ANTAR, serve de cadre à des constructions collectives (3 bâtiments à 3 niveaux).

L'information devrait être rendue officielle prochainement.

BAL DES SOCIETES

Bonne ambiance au Bal des Sociétés le 22 mars dernier. Les "Masqués" étaient très nombreux dans la Salle des Fêtes. Les absents avaient tort ... et ils étaient nombreux, car seules 143 entrées payantes ont été enregistrées.

POUR LES CANDIDATS A LA CONSTRUCTION

Un organisme patronné par le Conseil Général et la Caisse d'Allocation Familiale, le Service Conseil Logement, est prêt à aider les candidats à la construction.

Il tient une permanence tous les 2ème vendredis de chaque mois de 8 H 30 à 11 H 30 dans les locaux du CREDIT IMMOBILIER - 27 Rue R.Schumann à THANN.

Pour plus de renseignements, téléphoner au 46.25.70 : S.C.L

A plusieurs reprises déjà nous avons parlé des Mines de BITSCHWILLER (voir Bulletin 5 et 7)

Cette fois-ci, nous allons parler des Mineurs, Qui qui étaient-ils ? D'où venaient-ils ?

A Bitschwiller, les mineurs, au début demeurèrent à proximité du lieu d'exploitation, non dans le village même, mais bientôt, comme ils faisaient souche, il n'y eut plus de place à Wickenbachle, Berenthal, Mulkenrain, Alenburn, Ostein (où l'on extrayait le minerai), et, les mariages avec les autochtones se multipliant, surtout après la création des hauts fourneaux de Willer et de Bitschwiller, les familles des mineurs s'établirent dans la localité même.

Grâce aux registres de catholicité, nous pouvons suivre le développement de cette entreprise.

Les premiers mineurs qui travaillèrent à Bitschwiller étaient saxons. Ainsi en 1735, Peter ROHR ou SOHR et Jacob FISCH, qualifiés de "metallicus" ou "bergmann".

En 1736, Valentin FELS, mineur était l'époux d'une thannoise, Catherine CURIE. Il y avait, cette année-là, encore Lucas KEITEL, "metallicus".

Frédéric VFLCHE, du Palatinat, et André FRANKENHAUSEN, du Tyrol, "metallicus" ou "Oberteiger" ont des enfants à Bitschwiller en 1738.

En 1739, Christian SCHAFER, mineur de Abbsheim (Palatinat) épouse Madeleine WALTROTT.

En 1740, Conrad BENDNER, originaire de Birgenfeld, mineur à Ostein, fait baptiser un enfant; Samuel HERGOTT, mineur âgé de 40 ans, meurt à Alenburn.

Frédéric HERGOTT, mineur à Alenburn, épouse Barbe FRIDMANN en 1741.

En 1742, meurt un fils de Pierre STIRNEMANN, mineur et François SCHULER, mineur originaire du Tyrol, épouse Ursule STEMMELEN de Thann.

Georges BAUMGARD et Claude BAUMANN, mineurs ont des enfants, l'un en 1743, l'autre en 1744. En 1745, J. TRIMHOFFER, du Tyrol épouse la veuve SCHAEFFER ; et Georges REG également Tyrolien meurt. Jean Claude COURS fait baptiser un fils.

En 1746, trois mineurs contractent mariage à Bitschwiller : Claude HUSATE, Claude ENTZBERGER de Giromagny et Jean GRAMSHAMMER du Tyrol.

Christian HOEHNBERGER, mineur du Tyrol perd en 1749 son épouse Barbe MOEDER et se remarie la même année.

En 1751, Joseph COURS, "venorum metallicorum operarius" épouse Marie RABISCHON, d'Oberbruck.

Vers 1754, l'exploitation des mines de Bitschwiller fut plus active, et plusieurs familles de mineurs de Rothau viennent y travailler. Ainsi Jean Claude GENLO (qui signe GENLONG, et dont le nom est orthographié parfois JEANLOT, GENNELOT), y épouse Marguerite RICHARD.

En 1755, Jean OBEREIGNER, qui avait été Maître-d'Oeuvre à Rothau et Eve SPITZ font baptiser à Bitschwiller leur dernier enfant, Gaspar ECKERT, "ferri fodinarius" de STOLLBERG, y meurt.

En 1756 et 1757, c'est toute une série d'enfants de mineurs qui virent le jour à Bitschwiller : Toussaint CODN, Jean François BELLOT, Nicolas CLAUDEL, Jean Jacques KUSTER François GRAJEAU, Claude PARMENTIER y sont d'heureux pères.

L'Administration des mines se préoccupait de faire donner à la jeunesse une instruction élémentaire : il y avait un "Iudimoderator pro infantibus medallicorum à Bitschwiller" : Claude BILLARD, époux de C? PERROTEY, originaire de Badonvilliers (Lorraine), décédé en 1758 à Bitschwiller, à l'âge de 54 ans, "Iudimoderator gallicus".

Il vient encore des mineurs de Bohême : en 1757, François LIENHART, épouse Jeanne RICHARD ; en 1758, Prothus FELBINGER épouse Catherine HINDERHOLTZ ; en 1759, Gilles RHEMON épouse Agathe SCHERER.

De la Forêt Noire vient, en 1760, André HAUG, qui épouse Catherine RICHARD ; du Tyrol, la même année, Bartholomé GRINDBIECHLER, Antoine EDER. A cette époque, il y avait à l'Alenburn le mineur Jacob FELLMANN, et à Bitschwiller Jean SEYDEL, Nicolas CHRYSSEVOIRE (GRISVOIRD), Nicolas HEIZMANN, Jean SCHRENTZ, Etienne TOURMONT, mineurs.

Jean Pierre HERBERGU et Joseph ANTOINE laissent de la postérité ainsi que Jean THIEBAUT ISSEN (dès 1764).

En 1763, Jean BENDNER, mineur à Mulkgenrhein, épouse d'une thannoise, Anne-Marie ROST.

En 1767, c'est Jean Pierre BORNEQUE, époux de Madeleine MUNIER, qui était directeur des mines et des fourneaux de Bitschwiller.

Il y a moins de mineurs venant d'ailleurs, et cela se comprend ; du fait même du développement des mines, la population étant devenue stable, on trouve sur place le personnel nécessaire.

Notons encore, que les mineurs Jacob LÖYON, en 1767, Conrad LINCK et Antoine MANDELEUR en 1768, Ambroise DOLET en 1769, Joseph SECKERICH (de Rothau), qui épouse en 1770 Catherine CHAUFFOURNIER, Jean Claude VIÉLART (VILLIARD) en 1774, Noël CAVIN, Joseph PETER en 1777, François STEINER en 1779, Pierre MILECKER en 1781, Bartholomé PISOT en 1786.

En 1780, l'abbaye de Murbach obtint, dûment enregistré par le Conseil Souverain d'Alsace, le droit d'exploiter les minerais de Bitschwiller.

Selon la Description, bien connue, des gites et minerais de l'Alsace du baron Frédéric de DIETRICH parue en 1789, il y avait alors 3 mines sur le territoire de Bitschwiller : celle de Wickenbächle, occupant 2 ouvriers, celle d'Erzenbach, en occupant 24 et celle de Wiischgrund. On y travaillait au ralenti.

C.O.

Journal de Thann 12 Février 1933

L'ECHO DU KOHLWALD

L'Accordéon Club "ECHO DU KOHLWALD" est incontestablement avec moins de trois années d'existence, la plus jeune des Associations Bitschwilleroises.

Il compte dans ses rangs plus de trente Membres actifs encadrés par un Comité composé de :

- M. G. GROELLY	Président
- M. G. GRINGER	Directeur Technique
- M. B. WALCH	Vice-Président
- Mme M. R. HARTMANN	Secrétaire
- M. A. WELKER	Trésorier
- M. Ch. SOEHNLEN	Commissaire aux Comptes
- Mme FELLMANN	Assesseur
- Mme G. GRINGER	Assesseur
- M. L. ARNOLD	Assesseur

L'ECHO DU KOHLWALD qui s'est manifesté à maintes reprises dans notre localité, à l'occasion de la Fête des Sociétés, du Bal du Carnaval, etc...., adhère à la Fédération des Sociétés d'Accordéon du Haut-Rhin et se compose essentiellement d'accordéonistes, comme il se doit, mais compte également 4 organistes et 2 batteurs.

Les niveaux enseignés vont de "débutant à fin d'études supérieures" soit neuf années d'enseignement musical à la portée de nos jeunes.

Les cours sont dispensés par groupes de 3 à 4 élèves dans les salles de l'Ecole de Garçons que la Commune a mis à leur disposition gratuitement. Outre les cours, des répétitions par groupe de 15 ont lieu chaque mercredi de 18 à 20 heures ainsi que chaque 1er samedi du mois pour les anciens, ceux qui ne peuvent se libérer durant la semaine.

Des résultats plus qu'honorables ont été obtenus par cette jeune Association au dernier concours de Musique Instrumentale de MULHOUSE :

- sur 23 élèves qui se sont présentés,
20 ont obtenu un 1er Prix dont 6 Premiers Prix avec félicitations du Jury.

L'année 1979 s'était soldée par un succès pas moins brillant avec 27 1er Prix.

Les instruments appartiennent essentiellement aux élèves, mais le Club dispose de plusieurs petits accordéons qui sont loués aux débutants pendant la première année avant l'acquisition d'un instrument personnel.

Le Club dispose également pour ses répétitions et ses sorties, d'une batterie, d'un orgue et d'un ensemble de sonorisation ; le tout pour une valeur de plus de 10.000F.

Ce matériel a été acquis grâce à la générosité des Bitschwillerois lors des quêtes annuelles. Un grand merci leur est adressé.

Les musiciens de notre localité représentent le tiers de l'effectif total ; les deux autres tiers viennent de THANN et des environs.

Il serait souhaitable que jeunes et pourquoi pas des moins jeunes de notre localité se manifestent pour renforcer l'effectif local.

Pour tous renseignements, prière de s'adresser à M. GRINGER les jours de cours ou de répétitions ou à Mme HARTMANN. Précisons que les inscriptions se font de préférence en début d'année scolaire.

LA PHOTOGRAPHIE DE COUVERTURE REPRESENTE
LA FERME AUBERGE DU THANNHERHUBEL (ET NON
COMME INDIQUE PAR ERREUR, CELLE DU ROSSBERG).

LE BATIMENT ACTUEL A ETE CONSTRUIT EN 1790
SUR LES RUINES D'UNE ANCIENNE FERME.

L'ANNEXE OUEST APPARAISSANT SUR LA PHOTOGRAPHIE
DATE DE 1975.

L'ERABLE VISIBLE A COTE DE LA FERME EST LE PLUS
GRAND DU DEPARTEMENT.

A R R E T É

portant réglementation du stationnement dans l'ensemble de la Commune

Le Maire de BITSCHWILLER-lès-THANN,

- VU la loi municipale du 27.6.1895, article 16 et la loi des 19 et 22 Juillet 1791, article 45, relatives aux pouvoirs de police du Maire,
VU l'article 2 de la loi n° 66-407 du 18.6.1966 rendant applicable aux départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, l'article L 131-3 du Code de l'Administration communale,
VU les articles R 31-1 et R-225 du Code de la Route,
VU la largeur de certaines voies et l'importance de la circulation qui y transite,

- RAPPELLE que le stationnement est interdit :

- sur les trottoirs appartenant au domaine public de la Commune
- devant les sorties de garages et sorties de véhicules
- à tous les endroits où la présence de véhicules pourrait amener une gêne et un danger pour les autres usagers de la voie publique

- ARRETE :

Article 1er - Le stationnement des poids lourds ne sera autorisé que sur la place de la salle des fêtes et sur la place de l'église.

Le stationnement dans les rues étroites sera réglementé comme suit :

- place devant le local des pompiers : stationnement limité à 24 heures.
- rue de l'Est : Interdiction de stationner sur le côté des maisons ;
- rue des graveurs : Interdiction de stationner du côté des N° impairs ;
- rue des Imprimeurs : Interdiction de stationner du côté des N° impairs ;
- rue Longchamp : Interdiction de stationner des deux côtés ;
- rue Bellevue : Interdiction de stationner du côté des N° impairs
- rue du Grand'Pré : Interdiction de stationner du côté des N° impairs
- rue du Pont : Interdiction de stationner du côté des N° pairs ;
- rue des Vignes : Interdiction de stationner des deux côtés du N° 9 au 15 ;
- rue du Rhin : Interdiction de stationner du N° 1 au N° 7
- rue des Vosges : Interdiction de stationner du N° 1 au N° 5 (sauf BUS)
- rue de la Gare : Interdiction de stationner du côté sud du N° 2 au 4
- rue Joffre (CD n° 14bIV) : stationnement interdit côté pair entre la RN et la rue de la Gare et du côté impair du N° 3 au 7
- rue de la Carrière : Interdiction totale de stationner du début de la rue au N° 4 et du n° 24 à la limite de la commune vers Willer et interdiction de stationner du côté des maisons entre le N° 5 et 19
- HLM rue du Rhin : Interdiction de stationner devant le N° 15 et 15a des deux côtés et devant les N° 13-13a-13b-13c (côté bâtiment).

Article 2 - L'attention des usagers de la route sur cette réglementation sera attirée par la mise en place de la signalisation prévue par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22.10.1963, modifiée et complétée.

Article 3 - Cet arrêté annule et remplace tous les arrêtés antérieurs portant réglementation du stationnement dans la Commune et entre en vigueur le 1.3.1980.

Article 4 - Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à

- VU
THANN, LE
- Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Thann
 - Monsieur le Procureur de la République
 - Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Ht-Rhin à COLMAR
 - Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement.

12 MARS 1980
LE SOUS-PRÉFET
de l'Arrondissement de Thann

Fait à BITSCHWILLER-lès-THANN, le 28. JANVIER 1980

Le Maire :

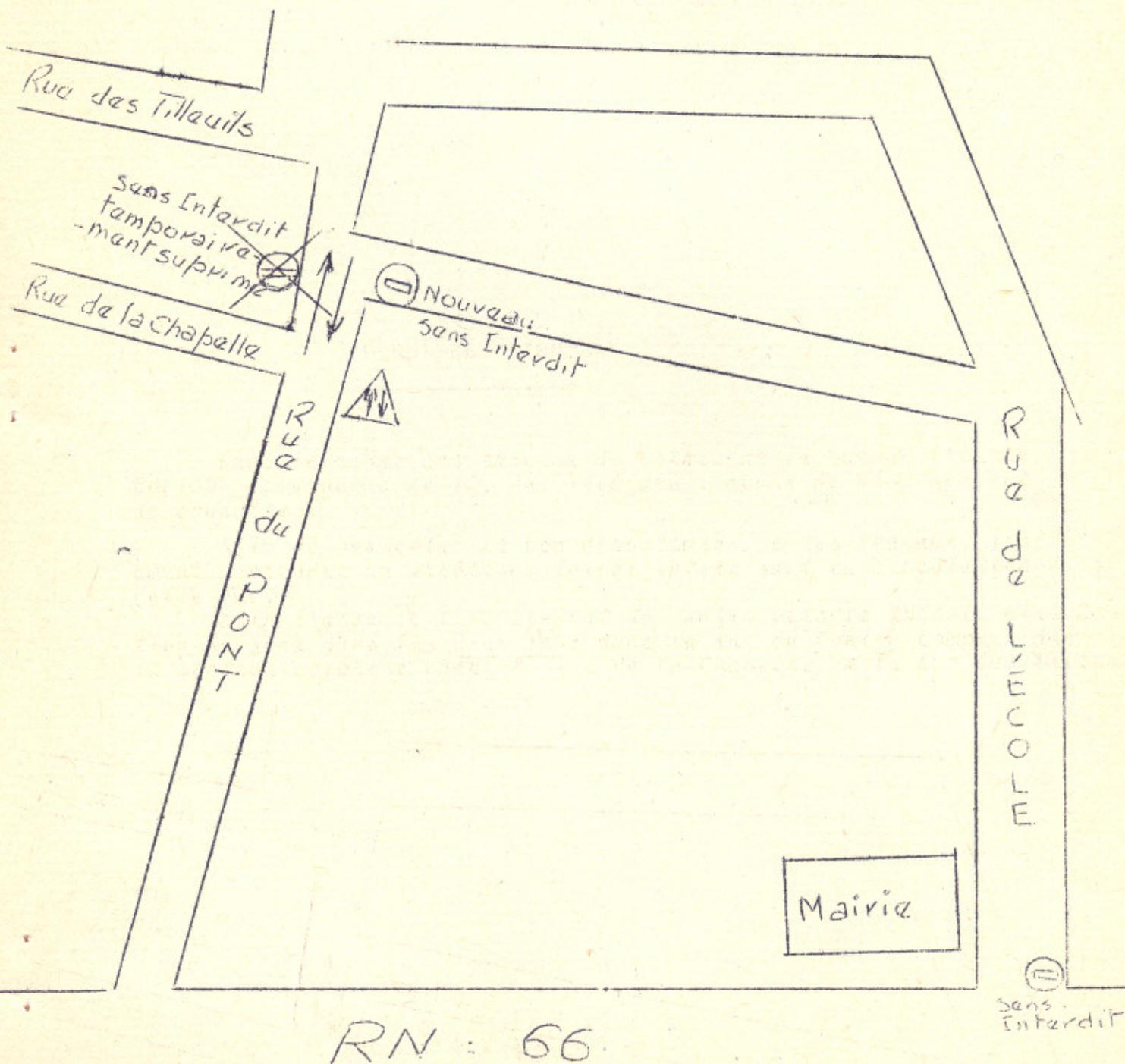
BERGON

DERNIERE MINUTE

Dans le cadre des travaux de voirie de la rue de l'école, EDF/GDF commencera le 20. MAI 1980 des travaux de remplacement de conduite .

Afin de permettre le bon déroulement de ces travaux, j'ai été amené à prendre un arrêté municipal interdisant la circulation dans cette rue.

Afin d'assurer l'écoulement du trafic vers la RN66 la circulation se fera dans les deux sens dans la rue du Pont y compris dans la section comprise entre la rue de la Chapelle et la rue des Tilleuls



LES ANNIVERSAIRES 1980

80e anniversaire

- le 27.4. - Monsieur LUTRINGER Joseph 31 rue Joffre
- le 27.5. - Madame HALLER Anne - SCHALTENBRAND - 15 rue de l'Ecole
- le 14.8.-- Madame TSCHUPP Maria - REBISCHUNG - 32 rue des Vosges
- le 19.8. - Monsieur MERIA Joseph - 19 rue du Pont
- le 17.9. - Monsieur TSCHUPP Alphonse - 21 rue de la Chapelle
- le 5.10. - Madame KRUST Appoline - REISSER - 3 rue des Vignes
- le 11.10.- Madame HOLDER Eugénie - SCHMITZ - 16 rue Joffre
- le 4.12. - Madame SCHEURER Antoinette - 49 rue du Rhin
- le 30.12.- Madame NANN Hélène - BOEGLIN - 56 rue des Vosges

85e-anniversaire

- le 30.4. - Melle KUDER Odile - 35 rue des Vosges
- le

55e anniversaire de mariage

- le 18.4. - Monsieur et Madame Armand MESSERSCHMITT - 15a rue du Rhin
- le 23.10.- Monsieur et Madame Joseph MERIA - 19 rue du Pont

Noces d'Or

- le 25.2. - Monsieur et Madame Emile VIEL - 1 rue des Imprimeurs
- le 19.4. - Monsieur et Madame GIBONDI Pierre - 64 rue des Vosges
- le 4.10. - Monsieur et Madame Edmond HUMBERT - 15 rue du Chemin de Fer

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

- le 2.2.80 - Bal du FCB
- le 20.4.80- Concours de pêche
- le 10.5. - Commémoration du 8 Mai
- le 15.5. - Journée de la LAFA (Foot)
- le 17.5./18.5./ 24/5. - 25.5. - 31.5. : KILBE
- le 8.6.80 - Grimpelturnier
- le 22.6. - Concours interne de Gymnastique
- le 15.8. † Tournoi de foot
- le 14.9. - sortie pedestre
- le 4.10. - Soirée Alsacienne "Dampf"
- le 18.10 - Soirée Gymnastique (familiale)
- le 25.10.- Fête des sociétés
- le 15.11.- 2e Tournoi de tarot
- le 6.12. - Gala de la Musique Municipale
- le 21.6. - Feu de la St-Jean
- le 5.7. - Tournoi de tarot

QUETE DES SOCIETES LOCALES

- Février : Gymnastique
- Mars : FCB
- Avril : Judo
- Mai : Quilleurs
- Juin : Conscrits
- Septembre : Chorale
- Novembre : Musique
- Décembre : Sapeurs-Pompiers